

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUDUN

du jeudi 04 février 2016

*Compte-rendu préparé par le groupe municipal « Châteaudun 2020 »
et rédigé par Laurent Briand.*

Préambule :

CM = Conseil Municipal

Liste « Châteaudun 2020 », étaient présents les quatre membres du groupe :
Claudine Badufle, Laurent Briand, Rémi Colas et Fabien Verdier.

ORDRE DU JOUR

•Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015

• Finances

- Ouverture de crédits d'investissement 2016 dans l'attente du vote du budget
- Amicale Laïque – Demande de subvention exceptionnelle
- Camping – Demande de subvention
- Caserne Kellermann – Création de locaux pour les associations – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
- École Curie – Travaux de réaménagement (2ème tranche) – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.
- Multi-Accueil – Travaux de réaffectation et d'extension – Demande de subvention
- Garanties d'emprunts – Office Public de l'Habitat

. Travaux/Environnement

- FORAGE d'ORSONVILLE - Convention avec le Syndicat Départemental d'Energies (S.D.E.) 28
- Protection des aires d'alimentation des captages de Beauvoir et d'Orsonville
- Animation territoriale – Convention avec la Chambre d'Agriculture

. Sports

- Associations sportives – Conventions d'objectifs
- OCC FOOTBALL – Avance sur subvention 2016
- A.C.SUD 28 – Demande de subvention spécifique
- Tour d'Eure-et-Loir 2016 – Demande de subvention exceptionnelle

. Famille/Petite Enfance

- Prestation de service 2016-2019 avec la C.A.F. d'Eure-et-Loir – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financements – Relais Assistants Maternels (R.A.M.)
- Convention de cession de données statistiques pour le R.A.M.

. Personnel

- Recours aux prestations facultatives du Centre de Gestion D'Eure-et-Loir
- Suppression et création de postes

. Culture

- Demande de financement Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.) – Acquisition de partitions

. Divers

- Monsieur Clément LEROY – Demande de subvention exceptionnelle

Porté à connaissance des décisions

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 février 2016

Avant le démarrage du conseil, hommage de M.Venot à Jean DENIZET décédé samedi 30 janvier à l'âge de 88 ans, ancien conseil municipal de l'équipe de M.Venot lors de ses précédents mandats.

Il est observé une minute de silence.

• Approbation du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2015

>Approuvé avec 26 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot), 2 contre (M.Huguet) et 3 abstentions (Liste M.Verdier, F.Verdier étant arrivé à 8h45).

Représentés 32 conseillers municipaux sur 33, le troisième représentant de la liste de M.Huguet étant absent depuis la démission de M.Caplain.

• **Finances**

- **Ouverture de crédits d'investissement 2016 dans l'attente du vote du budget**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise des ouvertures de crédits dans l'attente du vote du budget primitif dans les conditions suivantes :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les nouvelles dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M.Huguet déplore que l'on ne soit pas près à voter le budget et annonce qu'il votera donc contre cette ouverture.

M.Venot répond que c'était comme cela avant 2008 et qu'avec la situation laissée par M.Huguet, il convient de disposer d'un maximum d'éléments pour présenter un « budget sincère ».

>Approuvé avec 26 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot), 2 contre (M.Huguet) et 4 abstentions (Liste M.Verdier).

- Amicale Laïque – Demande de subvention exceptionnelle

L'association Amicale Laïque, section « Lire et Faire Lire » a participé aux animations de la Ville.

À ce titre il est proposé de lui verser une subvention exceptionnelle de 400 €.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'attribuer une subvention de 400 € à cette association,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

>Approuvé à l'unanimité

- Camping – Demande de subvention

Le Camping municipal de la Ville de Châteaudun est labellisé « Accueil Vélo » depuis le 1er juillet 2015.

Dans le cadre du développement et de la diversification de l'offre touristique du camping municipal et en complément de cette labellisation, il est proposé de réaliser deux hébergements légers permettant d'accueillir les touristes itinérants à vélo.

Ces travaux consistent en l'installation de deux structures autonomes conçues pour accueillir deux personnes avec leur vélo et leur équipement. Elles seront pourvues d'une table et permettront le stationnement des vélos.

Ces travaux ont été estimés à environ 7 100 € T.T.C.

Au titre de l'appel à projet *Création d'hébergements légers pour cyclistes itinérants en région Centre « ABRICYCLO »*, le Conseil Régional peut intervenir pour un montant forfaitaire de 2 000 € par structure.

Il est proposé :

- de réaliser des travaux permettant la création de ces deux hébergements au camping.
- d'approuver le plan de financement comme suit :

Dépenses

Montant total des travaux HT 5 917,00 €

Soit un montant TTC 7 100,00 €

Recettes

Appel à projet « ABRICYCLO », 4 000, 00 €

Participation de la Ville 3 100,00 €

Soit un montant TTC : 7 100,00€

La commission des finances a émis un avis favorable.

- de solliciter auprès du Conseil Régional, une subvention forfaitaire à hauteur de 2 000 € par abri, soit 4 000 €,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette demande.

>Approuvé à l'unanimité

- Caserne Kellermann – Création de locaux pour les associations – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Dans le cadre de la reconversion de la Caserne Kellermann et dans l'objectif de la Ville de favoriser et de développer la vie associative au niveau local, il a été décidé de créer et d'aménager, au sein du bâtiment situé à l'ouest de la place d'armes de la Caserne Kellermann des locaux permettant aux associations de se réunir et de pratiquer leurs activités.

Les travaux mis en œuvre pour procéder à l'aménagement et à la création de ces locaux sont les suivants :

- Travaux d'isolation et de cloisonnement, de faux plafonds,
- Travaux d'étanchéité et de plomberie,
- Travaux de revêtements de sol et de peinture,
- Travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le montant de la première tranche des travaux s'élèverait à 450 000,00 € H.T. .

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses

Montant des travaux H.T. 450 000,00 €
Soit un montant des dépenses T.T.C..... 540 000,00 €

Recettes

C.R.S.D. 110 970,00 €
Fonds de concours de la Communauté de Communes. 48 510,00 €
D.E.T.R. (20%) 90 000,00€
Participation de la Ville de Châteaudun 290 520,00 €
Soit un montant des recettes totales. 540 000,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'approuver le plan de financement;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au titre de la D.E.T.R., la demande de subvention pour l'année 2016 et à signer tous documents y afférents.

M.Huguet demande quelles associations seront accueillies ?

M.Venot répond que rien n'est décidé mais que des associations comme le Billard ou Dunois Loisirs pourraient se voir proposer ces salles. Peut être envisager un déménagement des associations de « La Boissière » vers ces salles.

M.Verdier rappelle que si nous sommes pour la reconversion de la caserne on est inquiet financièrement avec cette annonce de dépenses de 450 000,00 € HT qui viennent s'ajouter aux 700 000,00 € HT de construction de voiries d'accès, réseaux et parking.en vue de l'arrivée de l'IFSI/IFAS et voté en février 2015. Dans ce contexte nous nous abstiendrons.

M.Venot répond c'est votre choix mais on est obligé.

Une nouvelle fois nous déplorons l'absence d'étude d'un véritable projet de reconversion du site de la caserne Kellermann avec une réflexion urbaine ayant pour objectifs d'évaluer les potentialités de reconversion du site à s'insérer dans une cohérence de développement urbain et économique aux différentes échelles du quartier et de la collectivité, dans une démarche prospective globale d'aménagement urbain, d'amélioration de l'articulation du site de la caserne avec les autres quartiers de la ville.

A cette fin, une étude comportant la définition d'un schéma directeur d'ensemble et d'un programme détaillé avec bilan technique et chiffrage financier des aménagements projetés ainsi que la rédaction d'un cahier des charges en vue d'une mise en concurrence de porteurs de projets est nécessaire.vraie étude urbaine

>Approuvé avec 28 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot et M. Huguet), et 4 abstentions (Liste M.Verdier).

- École Curie – Travaux de réaménagement (2ème tranche) – Demande de subvention au titre de la D.E.T.R.

Les travaux de réhabilitation et de restructuration de l'école élémentaire Curie sont en cours. Il est rappelé qu'ils concernent notamment :

- . 6 classes d'environ 60 m² ;
- . 1 salle B.C.D. d'environ 35 m² ;
- . 1 atelier d'environ 30 m² ;
- . 1 bureau direction ;
- . 1 bureau maîtres + infirmerie ;
- . sanitaires élèves ;
- . sanitaires adultes ;
- . câblage informatique dans chaque classe ;
- . préau en sortie du bâtiment sur la cour ;
- . locaux de rangement ;
- . vestiaire personnel ;
- . office + salle de restauration pour 35/40 élèves.

Le montant total des travaux s'élève à 844 892,23 € H.T. soit 1 013 870,67 € T.T.C..

Les travaux sont réalisés sur deux exercices budgétaires à savoir :

- 400 000,00 € H.T. pour 2015,
- 444 892,23 € H.T. pour 2016.

Il est ici précisé que la Ville a perçu une subvention de 90 000,00 € au titre de la D.E.T.R. en 2015.

Le plan de financement pour 2016 est la suivant :

Dépenses

Montant des travaux H.T. 444 892,23 €
Soit un montant des dépenses T.T.C.. 533 870,67 €

Recettes

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (20%) 88 978,45 €

Dotation Politique Ville. 240 000,00 €

Participation de la Ville de Châteaudun 204 892,22 €

Soit un montant des recettes totales 533 870,67 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'approuver le plan de financement;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter, au titre de la D.E.T.R., la demande de subvention pour l'année 2016 et à signer tous documents y afférents.

>Approuvé à l'unanimité

- Multi-Accueil – Travaux de réaffectation et d'extension – Demande de subvention

La modification du fonctionnement du service motive une évolution dans la distribution des espaces qui se concrétise par des affectations différentes et une extension :

- extension d'un espace pour les enfants prenant la forme d'une véranda (environ 30 m²),
- création d'un bureau pour la directrice adjointe,
- transformation d'une salle d'activités en salle de personnels (pauses et restauration).

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses

Montant des travaux H.T. 70 000,00 €

Soit un montant des dépenses T.T.C.. 84 000,00 €

Recettes

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (20%) 14 000,00 €

Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.). 35 000,00 €

Participation de la Ville de Châteaudun 35 000,00 €

Soit un montant des recettes totales. 84 000,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'approuver le plan de financement;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'ensemble des subventions pour l'année 2016 et à signer tous documents y afférents.

>Approuvé à l'unanimité

- Garanties d'emprunts – Office Public de l'Habitat

-GARANTIES D'EMPRUNTS – CLOS DES LAMBERTS - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

L'Office Public de l'Habitat sollicite de la Ville de Châteaudun les garanties d'emprunts suivants souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations conformément aux dispositions des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil.

Il est proposé d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt numéro 45589 d'un montant de 2 339 000,00 € souscrit par l'Office Public Municipal d'H.L.M. LE LOGEMENT DUNOIS, l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions dudit contrat de prêt qui demeure ci-joint et annexé aux présentes.

Ce prêt constitué de deux lignes est destiné au financement de l'opération Clos des Lamberts, Parc social public, construction de 23 logements situés route de Brou – 28200 CHATEAUDUN.

Cf – Annexe n°1

-GARANTIES D'EMPRUNTS – RUE ABBÉ DESJOUIS - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

L'Office Public de l'Habitat sollicite de la Ville de Châteaudun les garanties d'emprunts suivants souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations conformément aux dispositions des articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil.

Il est proposé d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt numéro 45590 d'un montant de 855 000,00 € souscrit par l'Office Public Municipal d'H.L.M. LE LOGEMENT DUNOIS, l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions dudit contrat de prêt qui demeure ci-joint et annexé aux présentes.

Ce prêt constitué de deux lignes est destiné au financement de l'opération Parc social public, construction de 10 logements situés rue Abbé Desjouis – 28200 CHATEAUDUN.

Cf – Annexe n°2

-GARANTIES D'EMPRUNTS – RUE DU LIEUTENANT BEAU - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT

L'Office Public de l'Habitat sollicite de la Ville de Châteaudun les garanties d'emprunts suivants souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations conformément aux dispositions des articles L 2252-1 et L

2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 2298 du Code Civil.

Il est proposé d'accorder la garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement du contrat de prêt numéro 45591 d'un montant de 963 500,00 € souscrit par l'Office Public Municipal d'H.L.M. LE LOGEMENT DUNOIS, l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions dudit contrat de prêt qui demeure ci-joint et annexé aux présentes.

Ce prêt constitué de deux lignes est destiné au financement de l'opération Parc social public, construction de 18 logements situés 1bis rue du Lieutenant Beau– 28200 CHATEAUDUN.

Cf – annexe n°3

>Approuvé à l'unanimité

. Travaux/Environnement

- FORAGE d'ORSONVILLE - Convention avec le Syndicat Départemental d'Energies (S.D.E.) 28

ans le courant de l'année 2016, le forage de sécurité d'Orsonville doit être équipé et raccordé au réseau de distribution d'eau potable de la Ville.

Afin qu'il puisse être mis en service, il est nécessaire de le raccorder au réseau de distribution publique d'électricité.

Le coût des travaux est estimé à 72.555,00 € H.T. pris en charge par le S.D.E 28 à hauteur de 40 %, soit 29.022,00 € H.T. et par la Ville à hauteur de 60 % soit 43 533,00 € H.T.

>Approuvé à l'unanimité

- Protection des aires d'alimentation des captages de Beauvoir et d'Orsonville – Animation territoriale – Convention avec la Chambre d'Agriculture

Pour faire suite à la délibération numéro 2014-134 du 24 septembre 2014 relative au contrat territorial pour la protection des périmètres de captage de Beauvoir et d'Orsonville et à la délibération numéro 2014-135 du 24 septembre 2014 portant signature de la convention avec la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir pour la mise en oeuvre du programme d'actions sur l'aire d'alimentation desdits captages, il est précisé que les animations recouvrent les aspects agricoles gérés par la Chambre d'Agriculture et les aspects territoriaux gérés par la Ville.

Afin d'assurer une continuité dans le suivi des actions, il apparaît judicieux de confier l'animation territoriale à la Chambre d'Agriculture 28 sous le contrôle de la Ville.

Les coûts et les subventions restent identiques à ceux déjà votés dans le

cadre du contrat territorial.

Fabien Verdier : Confier l'animation territoriale des aires de captage de Beauvoir et d'Orsonville, n'est-ce pas une perte de compétence pour la ville de Châteaudun ?

Emmanuel Biver : Ces prestations étaient auparavant assurées par une salariée de la ville qui est aujourd'hui partie et qui ne sera pas remplacée d'où cette proposition de transfert.

Alain Venot : au final cela coûte moins cher à la ville et cette démarche de transfert nous paraît cohérente.

>Approuvé à l'unanimité

. Sports

- Associations sportives – Conventions d'objectifs

L'article 1 du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques précise que les associations qui reçoivent une subvention dont le montant annuel dépasse 23 000 € ont l'obligation de conclure une convention d'objectifs avec la collectivité leur apportant cette aide financière.

Les associations concernées et dont la convention d'objectifs, en cours, arrive à expiration sont :

- L'Olympic Club de Châteaudun Football - O.C.C Football,
- L'Olympic Club de Châteaudun-Bonneval Athlétisme – O.C.C.B.A.,
- Le Châteaudun Volley Ball – C.V.B.,
- La Société de Trampoline et de Gymnastique - S.T.G. .

Pour chaque association, la convention fixe des objectifs généraux et des objectifs particuliers définis en commun.

Objectifs généraux :

* Valoriser le partenariat avec la Ville en :

- Communiquant ce partenariat au cours des compétitions et manifestations,
- Apposant le logo de la Ville sur les supports de communication relatifs aux compétitions et manifestations,
- Apposant le logo de la Ville sur tous les documents de présentation de l'association.

* Promouvoir la discipline sportive sur l'ensemble du territoire de la Ville,

* Participer aux manifestations organisées par la Ville.

Objectifs en direction des jeunes :

* Elever le niveau technique des jeunes grâce à un encadrement de qualité,

* Développer la formation de l'encadrement,

Les conventions actuelles, doivent être renouvelées à compter du 1er janvier

2016. Elles seront établies pour courir jusqu'au 30 juin 2018.

À chaque fin de période sportive, il sera procédé à une évaluation des objectifs mentionnés dans ladite convention.

Étant ici précisé qu'à titre exceptionnel, la première période d'évaluation prendra effet le 1er janvier 2016 pour se terminer au 30 juin 2017.

F.Verdier relève une erreur de date dans le projet de convention puis fait observer qu'un objectif jeune c'est bien mais un peu faible.

A.Venot répond : vous lisez bien et vous devez comprendre qu'animateur n'est pas une mince affaire. Fixer beaucoup d'objectifs est inutile si ceux-ci ne sont pas réalistes.

>Approuvé à l'unanimité

- OCC FOOTBALL – Avance sur subvention 2016

Pour faire face à ses engagements financiers en ce début d'année, l'association Olympic Club Châteaudun Football a sollicité une avance sur sa subvention de fonctionnement de l'année 2016.

>Approuvé à l'unanimité

- A.C.SUD 28 – Demande de subvention spécifique

L'association Avenir Cycliste Sud 28 Châteaudun organise chaque année une course cycliste intitulée « Prix Ville de Châteaudun ».

Cette manifestation se déroulera le dimanche 28 février 2016.

L'association a sollicité une aide spécifique de la Ville.

>Approuvé à l'unanimité

- Tour d'Eure-et-Loir 2016 – Demande de subvention exceptionnelle

La demande est retirée de l'ordre du jour puisque la course est annulée.

D.Huguet fait observer qu'il est dommage qu'en 2014 la venue du Tour de France féminin n'ait pas été retenue et soutenue par la ville.

A.Venot répond qu'il est très à l'aise avec ça puisque le Tour d'Eure et Loir était une manifestation déjà présente auparavant. Par ailleurs c'étaient les incertitudes financières de 2014 qui l'avait conduit à renoncer à la venue du Tour de France féminin

. Famille/Petite Enfance

- Prestation de service 2016-2019 avec la C.A.F. d'Eure-et-Loir – Renouvellement de la convention d'objectifs et de financements – Relais Assistants Maternels (R.A.M.)

La Ville est signataire avec la Caisse d'Allocations Familiales d'une convention de prestation de service ordinaire : **PSO - RELAIS ASSISTANTS MATERNELS.**

Dans ce cadre, la Ville bénéficie d'un financement de la C.A.F. d'Eure et Loir

pour le fonctionnement du R.A.M., situé Maison de la Petite Enfance - 1 Rue Flandres Dunkerque.

La convention étant arrivée à échéance le 31 décembre 2015, la commune a demandé un renouvellement de ce financement.

La commission d'action sociale de la C.A.F. a étudié le dossier et le bénéfice de la PSO R.A.M. pour 4 années soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019 a été renouvelé.

Cette prestation de service couvre 43 % du coût de fonctionnement du service, dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CNAF.

>Approuvé à l'unanimité

- Convention de cession de données statistiques pour le R.A.M.

La Caisse d'Allocations Familiales décide de mettre à disposition de la commune de Châteaudun des données C.A.F. issues des Indicateurs de Mesure de l'Accueil du Jeune Enfant (I.M.A.J.E.).

Ces données statistiques ont pour objet d'enrichir le bilan annuel, ainsi que l'évaluation de la période contractuelle du R.A.M. .

La commune s'engage à utiliser ces données uniquement dans le cadre du fonctionnement du relais.

Cette convention d'une durée de 4 ans prend effet du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2019.

>Approuvé à l'unanimité

. Personnel

- Recours aux prestations facultatives du Centre de Gestion D'Eure-et-Loir

Dans le cadre de la cotisation annuelle obligatoire assise sur la masse salariale versée par les collectivités affiliées, le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir met en oeuvre des missions dites « obligatoires » à destination des collectivités euréliennes affiliées. Celles-ci sont énumérées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et notamment :

- Information sur l'emploi public territorial, assistance, conseil en matière de recrutement, aide à la mobilité,
- Organisation des concours et examens professionnels,
- Publicité des créations et vacances d'emploi,
- Fonctionnement et secrétariat des instances paritaires et médicales, (conseils de discipline, commissions administratives paritaires, comité médical départemental et commission de réforme),
- Assistance juridique statutaire,
- Assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Au-delà de ces missions obligatoires, le conseil d'administration du centre de

gestion d'Eure-et-Loir a décidé de développer, pour répondre aux besoins des collectivités, des prestations « facultatives » visant à assurer toutes tâches administratives concernant les agents des collectivités et à assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Actuellement, les prestations facultatives du centre de gestion d'Eure-et-Loir sont les suivantes (réalisées sur site ou au centre de gestion) :

- EMPLOI :

- Prestation de mise à disposition d'agents (sur site),
- Prestation de tutorat/d'accompagnement à la prise de poste (sur site),
- Prestation d'expertise administrative, budgétaire (sur site),
- Prestation d'aide au recrutement,
- Prestation d'aide à la description de poste (sur site),
- Prestation d'aide au repositionnement professionnel/conseil en mobilité.

- GESTION DES CARRIERES :

- Prestation calcul et gestion des procédures de versement des allocations chômage,
- Prestation réalisation et contrôle des dossiers retraite C.N.R.A.C.L.,
- Prestation conseil juridique en ressources humaines,
- Prestation expertise statutaire sur site.

- SANTÉ ET ACTION SOCIALE

- 1) Prévention des risques professionnels

- Prestation document unique d'évaluation des risques professionnels,
- Prestation intervention d'un agent chargé d'une fonction d'inspection (ACMI).

- 2) Accessibilité

- Prestation accessibilité des locaux professionnels

- 3) Insertion et maintien dans l'emploi

- Prestation maintien dans l'emploi/reclassement professionnel,
- Prestation bilan socio-professionnel,
- Prestation accompagnement social.

- 4) Contrats collectifs

- Assurance risques statutaires ; assurance complémentaire santé ; assurance garantie maintien de salaire ; action sociale.

Le centre de gestion d'Eure-et-Loir propose ainsi aux collectivités affiliées une convention-cadre leur ouvrant la possibilité de solliciter, autant que de besoin, l'une ou plusieurs prestations facultatives précitées, à l'exception des contrats groupe mutualisés qui font l'objet de conventions particulières.

Cette convention-cadre conclut pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, définit les contours des prestations proposées (durée, conditions d'intervention, résiliation, modification et dénonciation).

Il est proposé :

- une adhésion de principe aux missions facultatives du centre de gestion

d'Eure-et-Loir,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre ci-jointe, et tous documents y afférents.

>Approuvé à l'unanimité

- **Suppression et création de postes**

Pour des raisons personnelles, un agent actuellement à temps non complet à 28,5/35ème, sollicite la diminution de son temps de travail, afin que celui-ci soit porté à mi-temps.

Le comité technique a été consulté.

Il est donc proposé la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe à temps non complet à 28,50/35ème et la création d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe à 17,50/35ème.

>Approuvé à l'unanimité

. **Culture**

- **Demande de financement Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.) – Acquisition de partitions**

L'acquisition de partitions par l'école de musique peut être subventionnée par la S.E.A.M. .

La dépense totale s'élève à 660,00 € T.T.C.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses

Acquisition des partitions H.T. 625,59 €

Soit un montant des dépenses T.T.C. 660,00 €

Recettes

Financement par la S.E.A.M. 660,00 €

Participation de la Ville 0,00 €

Soit un montant des recettes T.T.C. 660,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'approuver le plan de financement pour l'acquisition des partitions musicales pour 2016

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la demande de subvention et tous documents y afférents

>Approuvé à l'unanimité

. **Divers**

- **Monsieur Clément LEROY – Demande de subvention exceptionnelle**

La Ville de Châteaudun propose de réaliser un partenariat avec Monsieur Clément LEROY est parti depuis quelques jours au Japon.

Après avoir obtenu par deux fois le titre de champion du monde de

trackstand (vélo sur place), avoir fait le tour de France des communes aux noms atypiques et s'être rendu au Cap Nord en offrant son spectacle contre une nuit chez l'habitant, c'est au Japon que le Dunois s'est rendu.

Clément Leroy se rendra aux plus grandes compétitions de Keirin, avec pour objectif de défier les coureurs les plus rapides, au sur-place.

Il est déjà invité au salon de la semaine française d'Osaka et a rendez-vous avec les principaux médias japonais (papier, télévision...).

Comme à son habitude, il proposera aux japonais son spectacle de *trackstand* en échange du gîte et du couvert.

Ce partenariat permettra à la Ville de bénéficier des retombées médiatiques de cette opération et de gagner en notoriété. Il lui offrira également la possibilité de communiquer sur une action originale en terme de visibilité, que ce soit sur des supports classiques (logo de la ville en première page du site web, à la fin de chaque vidéo réalisée, sur la voiture et sur le vélo, réalisation de photos pour promouvoir la ville, citation de la ville dans les interviews réalisées...) et événementiels (prestation dans les locaux de la mairie ou pour tout événement organisé par la ville).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé de parrainer Clément Leroy par le biais d'une subvention de 500 € qui sera versée à l'association « A traveler like no one else » et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette subvention.

>Approuvé à l'unanimité

Questions diverses :

Rémi Colas (groupe Châteaudun 2020) demande où en est la situation du site GSP ?

A.Venot ne répond pas à la question et dit qu'une annonce sera faite au prochain Conseil Municipal, et lève la séance.

(Eh oui, c'est cela un conseil municipal à Châteaudun. Des questions mais pas de réponses ou dans un certain temps)

POUR INFORMATION voici copie de la liste, transmise pour information aux conseillers municipaux, de décisions prises dans le cadre des délégations par la majorité de Monsieur Venot

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS arrêtées au 30 décembre 2015 (hors décisions concernant l'accord de concessions funéraires).

N° 2015-419 du 2 décembre 2015 décidant les tarifs applicable à l'affichage du pourtour de la patinoire à compter du 4 décembre 2015 et ce jusqu'au 3 janvier 2016.

N° 2015-420 du 2 décembre 2015 décidant les tarifs applicable à la privatisation de la patinoire à compter du 3 décembre 2015.

N° 2015-421 du 2 décembre 2015 décidant l'acceptation du legs de Mademoiselle VERNY, concernant les oeuvres de Monsieur Paul François BERTHOUD, afin d'enrichir les collections du musée municipal.

N° 2015-423 du 14 décembre 2015 décidant d'un contrat de maintenance pour les progiciels de la médiathèque avec la société DECALOG moyennant une redevance annuelle de 3 366,65 € H.T.

N° 2015-426 du 16 décembre 2015 décidant les tarifs applicable au bois de chauffage à compter du 1er janvier 2016.

N° 2015-427 du 16 décembre 2015 décidant les tarifs applicable à la construction d'un bateau ou d'une entrée charretière.

Numéros 2015-429 à 2015-454 délibérations du conseil municipal du 17 décembre 2015.

N° 2015-455 du 18 décembre 2015 décidant la modification de la régie de recettes pour le musée avec la mise en place du dispositif des chéquiers « CLARC ».

N° 2015-457 du 21 décembre 2015 décidant la modification de la régie de recettes pour le service culture avec la mise en place du dispositif des chéquiers « CLARC ».

N° 2015-458 du 22 décembre 2015 décidant les tarifs au gîte d'étape et à la borne de camping-car aux Grands-Moulins à compter du 1er janvier 2016.

N° 2015-464 du 30 décembre 2015 décidant les tarifs applicable aux concessions de cimetières à compter du 1er janvier 2016.

Actes d'engagement

Du 03 décembre 2015 – Marché avec la société S.A.R.L. GREVET pour l'Église Saint Valérien : Restauration des façades – Lot numéro 1 maçonnerie – taille de pierre pour un montant de 504 301,32 € H.T.

Du 02 décembre 2015 – Marché avec la société S.A.R.L. GIRARD & FILS pour l'Église Saint Valérien : Restauration des façades – Lot numéro 2 couverture pour un montant de 31 081,00 € H.T.

Du 26 novembre 2015 – Marché avec les ateliers ENACHE pour l'Église Saint Valérien : Restauration des façades – Lot numéro 3 restauration de sculpture pour un montant de 50 139,21 € H.T.

Du 02 décembre 2015 – Marché avec la société S.A.R.L BLONDET METAL pour l'Église Saint Valérien : Restauration des façades – Lot numéro 4 serrurerie pour un montant de 60 099,68 € H.T.

Du 03 décembre 2015 – Marché avec la société BARTHE BORDEREAU pour l'Église Saint Valérien : Restauration des façades – Lot numéro 5 vitrail pour un montant de 37 916,10 € H.T.

Du 04 décembre 2015 – Marché avec la société DEBITUS pour l'Église Saint Valérien : Restauration des façades – Lot numéro 6 verrière de doublage pour un montant de 17 690,00 € H.T.

Du 03 décembre 2015 – Marché avec la société MAMIAS pour l'Église Saint Valérien : Restauration des façades – Lot numéro 7 menuiserie pour un montant de 17 715,92 € H.T.

Du 04 décembre 2015 – Marché avec la société S.A.S. GOUGEON pour l'Église Saint Valérien : Restauration des façades – Lot numéro 8 horlogerie pour un montant de 1 950,00 € H.T.

Du 11 décembre 2015 – Marché avec la société S.A.R.L V.R.D. 78 pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot numéro 1 pour un montant de 5 704,40 € H.T.

Du 11 décembre 2015 – Marché avec la société S.A.R.L Olivier BOUCHER pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot

numéro 2 gros oeuvre, pour un montant de 22 125,40 € H.T. pour l'offre de base et de 4 600,00 € H.T. pour l'option bâtiment existant.

Du 11 décembre 2015 – Marché avec la société SARL GIRARD & FILS pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot numéro 3 ossature bois, couverture, pour un montant de 20 225,75 € H.T.

Du 12 décembre 2015 – Marché avec l'entreprise TRAVERS Dominique pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot numéro 4 cloisons – doublage – isolation pour un montant de 7 910,50 € H.T.

Du 11 décembre 2015 – Marché avec la société MENUISERIE ROGER POUSSET pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot numéro 5 menuiserie extérieures bois, métallique pour un montant de 7 074,72 € H.T.

Du 11 décembre 2015 – Marché avec la société MENUISERIE LANGLOIS pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot numéro 6 pour un montant de 3 330,46 € H.T.

Du 11 décembre 2015 – Marché avec la société NOUVELLE JONVILLE pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot numéro 7 électricité, chauffage, pour un montant de 7 185,44 € H.T., l'option n'est pas retenue.

Du 11 décembre 2015 – Marché avec la société ETS OLIVIER pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot numéro 8 ventilation, plomberie, sanitaire pour un montant de 10 107,45 € H.T.

Du 11 décembre 2015 – Marché avec la société XAVIER CERETTI pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot numéro 9 sol souple faïence pour un montant de 8 080,13 € H.T.

Du 11 décembre 2015 – Marché avec la société S.A.R.L. POUSSIN PEINTURE pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot numéro 10 peinture pour un montant de 3 245,97 € H.T. pour l'option de base et de 3 490,98 € H.T. pour le bâtiment existant.

Du 11 décembre 2015 – Marché avec la société S.A.S. VIAUD FROID SERVICES CHARTRES pour l'accueil de loisirs du Bois des Gâts : Extension du restaurant – Lot numéro 11 matériel de cuisine pour un montant de 11 955,17 € H.T.

Du 24 décembre 2015 – Marché avec la société S.A.S. BEAUCE SOLOGNE TRAVAUX PUBLICS pour la rue Simone Veil : travaux d'extension de la voie pour un montant de 69 898,00 € H.T.

Du 21 décembre 2015 – Marché avec la société VEOLIA EAU pour le centre nautique Roger-Creuzot – Traitement de l'eau, pour un montant de 45 300,00 € H.T.

Du 30 décembre 2015 - Marché avec la société S.A.S. PAULOU pour la fourniture de carburant pour l'année 2016 pour un montant suivant le prix journalier indiqué sur les volucompteurs.

Du 24 décembre 2015 - Marché avec la société ANTALIS FRANCE pour la fourniture de papier – Lot numéro 1 service reprographie 2016 suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 - Marché avec la société TOUT POUR LE BUREAU pour la fourniture de papier – Lot numéro 2 services municipaux 2016 suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 - Marché avec la société TOUT POUR LE BUREAU pour la fourniture et la livraison de papier – Lot numéro 3 papiers écoles 2016 suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 - Marché avec la société IMPRESSION DUNOISE pour la fourniture de papier – Lot numéro 4 papier en-tête et enveloppes 2016 suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 30 décembre 2015 - Marché avec la société S.A.S. BEAUPLÉ LANGUILLE pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 1 vêtements traitement phytosanitaire, lot numéro 2 vêtement de haute visibilité, lot numéro 3 gants de travail, lot numéro 4 protection de la tête, lot numéro 6 vêtements techniciens de scène et équipe cérémonie, lot numéro 7 vêtements de travail tronçonnage, lot numéro 8 chaussures intérieures et bottes, lot numéro 10 vêtements de cuisine « spécial grand froid », lot numéro 11 chaussures extérieures suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 31 décembre 2015 - Marché avec la société S.A. BOUTARD pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 2 vêtement de haute visibilité et pluie, suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 30 décembre 2015 - Marché avec la société S.A.S. BEAUPLET LANGUILLE pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 1 vêtements traitement phytosanitaire, lot numéro 2 vêtement de haute visibilité, lot numéro 3 gants de travail, lot numéro 4 protection de la tête, lot numéro 6 vêtements techniciens de scène et équipe cérémonie, lot numéro 7 vêtements de travail tronçonnage, lot numéro 8 chaussures intérieures et bottes, lot numéro 10 vêtements de cuisine « spécial grand froid », lot numéro 11 chaussures extérieures suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 31 décembre 2015 - Marché avec la société S.A. BOUTARD pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 4 protection de la tête, suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 31 décembre 2015 - Marché avec la société S.A. BOUTARD pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 5 vêtements de cuisine, suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 30 décembre 2015 - Marché avec la société S.A.S. BEAUPLET LANGUILLE pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 1 vêtements traitement phytosanitaire, lot numéro 2 vêtement de haute visibilité, lot numéro 3 gants de travail, lot numéro 4 protection de la tête, lot numéro 6 vêtements techniciens de scène et équipe cérémonie, lot numéro 7 vêtements de travail tronçonnage, lot numéro 8 chaussures intérieures et bottes, lot numéro 10 vêtements de cuisine « spécial grand froid », lot numéro 11 chaussures extérieures suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 30 décembre 2015 - Marché avec la société S.A.S. BEAUPLET LANGUILLE pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 1 vêtements traitement phytosanitaire, lot numéro 2 vêtement de haute visibilité, lot numéro 3 gants de travail, lot numéro 4 protection de la tête, lot numéro 6 vêtements techniciens de scène et équipe cérémonie, lot numéro 7 vêtements de travail tronçonnage, lot numéro 8 chaussures intérieures et bottes, lot numéro 10 vêtements de cuisine « spécial grand froid », lot numéro 11 chaussures extérieures suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 30 décembre 2015 - Marché avec la société S.A.S. BEAUPLET LANGUILLE pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 1 vêtements traitement phytosanitaire, lot numéro 2 vêtement de haute visibilité, lot numéro 3 gants de travail, lot numéro 4 protection de la tête, lot

numéro 6 vêtements techniciens de scène et équipe cérémonie, lot numéro 7 vêtements de travail tronçonnage, lot numéro 8 chaussures intérieures et bottes, lot numéro 10 vêtements de cuisine « spécial grand froid », lot numéro 11 chaussures extérieures suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 31 décembre 2015 - Marché avec la société S.A. BOUTARD pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 9 vêtements de travail, suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 31 décembre 2015 - Marché avec la société S.A. BOUTARD pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 10 vêtements de cuisine « spécial grand froid », suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 28 décembre 2015 – Marché avec la société M.R. NET pour la fourniture de produits d'entretien – lot numéro 1 fourniture de bail, lot numéro 3 fourniture de cire, lot numéro 4 fourniture de savon, lot numéro 5 fourniture d'éponges, lot numéro 6 fourniture de gants de ménage et lot numéro 8 divers suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 31 décembre 2015 - Marché avec la société S.A. BOUTARD pour la fourniture de vêtements de travail – Lot numéro 11 chaussures extérieures, suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 – Marché avec la société FICHOT HYGIENE pour la fourniture de produits d'entretien – Lot numéro 1 balai, frottoir, raclette, lot numéro 2 papier, lot numéro 3 cire, disque cireuse, lot numéro 4 savon, lessive, lot numéro 5 éponges, lot numéro 6 gants de ménage, lot numéro 7 sacs et accessoires aspirateurs, lot numéro 8 divers, lot numéro 9 papier essuie-mains suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 28 décembre 2015 – Marché avec la société M.R. NET pour la fourniture de produits d'entretien – lot numéro 1 fourniture de bail, lot numéro 3 fourniture de cire, lot numéro 4 fourniture de savon, lot numéro 5 fourniture d'éponges, lot numéro 6 fourniture de gants de ménage et lot numéro 8 divers suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 – Marché avec la société FICHOT HYGIENE pour la fourniture de produits d'entretien – Lot numéro 1 balai, frottoir, raclette, lot numéro 2 papier, lot numéro 3 cire, disque cireuse, lot numéro 4 savon, lessive, lot numéro 5 éponges, lot numéro 6 gants de ménage, lot numéro 7

sacs et accessoires aspirateurs, lot numéro 8 divers, lot numéro 9 papier essuie-mains suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 – Marché avec la société FICHOT HYGIENE pour la fourniture de produits d'entretien – Lot numéro 1 balai, frottoir, raclette, lot numéro 2 papier, lot numéro 3 cire, disque cireuse, lot numéro 4 savon, lessive, lot numéro 5 éponges, lot numéro 6 gants de ménage, lot numéro 7 sacs et accessoires aspirateurs, lot numéro 8 divers, lot numéro 9 papier essuie-mains suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 – Marché avec la société Groupe Pierre LE GOFF GRAND OUEST pour la fourniture de produits d'entretien – Lot numéro 1 balai, frottoir, raclette, lot numéro 2 papier, lot numéro 3 cire, disque, cireuse, lot numéro 4 savon, lessive, lot numéro 5 éponges, lot numéro 6 gants de ménage, lot numéro 8 divers, lot numéro 9 papier essuie mains suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 – Marché avec la société FICHOT HYGIENE pour la fourniture de produits d'entretien – Lot numéro 1 balai, frottoir, raclette, lot numéro 2 papier, lot numéro 3 cire, disque cireuse, lot numéro 4 savon, lessive, lot numéro 5 éponges, lot numéro 6 gants de ménage, lot numéro 7 sacs et accessoires aspirateurs, lot numéro 8 divers, lot numéro 9 papier essuie-mains suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 – Marché avec la société VENDOME DIFFUSION pour la fourniture de produits d'entretien – Lot numéro 8 divers suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 – Marché avec la société HERSAND S.A.S. pour la fourniture de produits d'entretien – Lot numéro 9 papier, essuie-mains suivant les prix unitaires indiqués en annexe du marché.

Du 24 décembre 2015 – Marché avec la société GUINOIS S.A.R.L. pour la Chapelle Notre Dame de la Boissière – Travaux de réfection de la couverture et restauration des contreforts : marché complémentaire maçonnerie façade sud et façade nord pour un montant de 30 830,08 € H.T.

Du 30 décembre 2015 – Marché avec la société GUINOIS S.A.R.L. pour le stade Kléber et Albert PROVOST – Construction d'un bureau – Lot numéro 1 pour un montant de 31 540,60 € H.T. y compris l'option réseaux pour un montant de 4 087,75 € H.T.

Du 30 décembre 2015 – Marché avec la société CLOUET CONSTRUCTION pour le stade Kléber et Albert PROVOST – Construction d'un bureau – Lot numéro 2 charpente métallique – couverture bac acier pour un montant de 12 820,00 € H.T.

Du 04 janvier 2016 – Marché avec la société CHARTRES MIROTERIE pour le stade Kléber et Albert PROVOST – Construction d'un bureau – Lot numéro 3 pour un montant de 5 566,00 € H.T.

Du 04 janvier 2016 – Marché avec la société LETOURNEUX MICHEL pour le stade Kléber et Albert PROVOST – Construction d'un bureau – Lot numéro 4 cloison – doublage - isolation pour un montant de 3 958,70 € H.T.

Du 04 janvier 2016 – Marché avec la société PASCAL LEMOULT pour le stade Kléber et Albert PROVOST – Construction d'un bureau – Lot numéro 5 électricité – chauffage - ventilation pour un montant de 3 998,00 € H.T.

Du 02 janvier 2016 – Marché avec les ETS OLIVIER pour le stade Kléber et Albert PROVOST – Construction d'un bureau – Lot numéro 6 plomberie - sanitaire pour un montant de 1 673,00 € H.T.

Du 04 janvier 2016 – Marché avec la société CERETTI XAVIER pour le stade Kléber et Albert PROVOST – Construction d'un bureau – Lot numéro 7 carrelage - faïence pour un montant de 2 282,56 € H.T.

Du 05 janvier 2016 – Marché avec l'entreprise de peinture JALLOIS pour le stade Kléber et Albert PROVOST – Construction d'un bureau – Lot numéro 8 pour un montant de 1 455,00 € H.T.

Conventions

Du 10 novembre 2015 – Contrat de cession de droits de d'exploitation avec l'association « Veston Léger » pour la représentation de l'ensemble « RollerBrassBand » le vendredi 19 décembre 2015 de 15h à 17h pour un montant de 1 500 € T.T.C.

Du 30 novembre 2015 – contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec la société POLE'N PRODUCTIONS pour l'organisation du spectacle « CELTIC LEGENDS » le vendredi 18 décembre 2015 pour un montant de 15 825,00 € T.T.C.

Du 12 décembre 2015 – Contrat de cession de représentation d'un spectacle vivant avec la société ZOUAVE pour l'organisation du spectacle « VIANNEY

» le mardi 15 décembre 2015 pour un montant de 6 000,00 € H.T.

Du 21 décembre 2015 – Contrat de co-réalisation avec la société N.P. SPECTACLES pour l'organisation du spectacle « LA BELLE AU BOIS DORMANT » le vendredi 8 janvier 2016.